

DÉLIBÉRATION N° 25/17

Séance du 5 décembre 2025

Budget initial pour 2026

Vu les articles R335-1 et suivants du code de la recherche,

Vu l'arrêté d'intérim MICB2511527A du 12 juin 2025 désignant à titre intérimaire la présidente de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, Madame Delphine SAMSOEN,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu la liasse réglementaire et la note de présentation annexées,

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 030 ETPT, dont 1 014 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 16 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 160 017 601 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 81 215 000 € personnel
 - 43 826 331 € fonctionnement
 - 34 976 270 € investissement
- 174 485 554 € de crédits de paiement dont :
 - 81 215 000 € personnel
 - 49 351 442 € fonctionnement
 - 43 919 112 € investissement
- 157 052 932 € de prévisions de recettes
- - 17 432 622 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- -18 132 622 € de variation de trésorerie
- -6 963 717 € de résultat patrimonial
- -2 963 717 € d'insuffisance d'autofinancement
- -17 432 622 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Fait à Paris,
Le 5 décembre 2025



Delphine SAMSOEN
Présidente par intérim